

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
07/12/2022

Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 29
Présents : 22
Procurations : 6
Exprimés : 28

OBJET :
COOPERATION
INTERCOMMUNALE

Convention
d'objectifs et de
moyens pour le
fonctionnement des
accueils de loisirs de
mineurs –
Communauté de
Communes du
Vallespir

Transmis au représentant
de l'Etat le :

Publié le :

Affiché le :

Mis en ligne le :

En l'an deux mille vingt-deux et le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire du mois de novembre, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Adjoints ; M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PLANAS Pierre, M. REDONDO Simon, M. INGHAM John, Mme QUER Martine, Mme BOISORIEUX Michèle, Mme TORRENT Michèle, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme MENAHEM Sophie, adjointe à Mme LACOMBE Maria, adjointe,
M. VILA-PASOLA Marti, adjoint à M. ANGULO José
Mme BOURDIN Géraldine, conseillère municipale à Mme JUSTAFRE Stéphanie, adjointe,
M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire,
M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal à Mme TORRENT Michèle, conseillère municipale,
M. PARAYRE Jean, conseiller municipal à Mme QUER Martine, conseillère municipale.

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

La Communauté de communes du Vallespir, l'association Centre de Loisirs Associatif et la commune de CERET doivent conclure une nouvelle convention fixant les modalités de partenariat.

L'objectif est de mener une action éducative dans le cadre d'un projet commun en faveur de la jeunesse soutenue par la Caisse d'allocations familiales des P.O dans le cadre de la convention territoriale globale 2020-2025.

Plus précisément, il s'agira de soutenir l'association dans la gestion du service d'accueil des enfants et adolescents le mercredi et les vacances scolaires dans les conditions actées par la convention annexée.

Considérant la réunion du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

DECIDE

- **D'APPROUVER** la convention entre la Communauté de communes du Vallespir, l'association Centre de Loisirs Associatif et la commune de CERET fixant les modalités de partenariat d'objectifs et de moyens pour le fonctionnement des accueils de loisirs de mineurs,

- **D'AUTORISER** Madame Brigitte BARANOFF, 1ère adjointe, à signer la convention qui prend effet l'année 2022, conclue pour un an et renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir dépasser 4 ans.

Fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

Le Maire



Michel COSTE

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.